Mise en valeur des sols par l'arbre forestier	NOTICES FORESTIERES	Ş.Grim
Préaménagement, aménagement, sylviculture		Alger - nov. 91
et techniques connexes	,	No 53 (553)

# Proposition en vue de la constitution de deux grands projets de préaménagement couvrant approximativement 400.000 ha dans la région oranaise.

En 1981, le secrétariat d'Etat aux Forêts et à la mise en valeur des Terres prenait la décision de constituer, dans le cadre de l'organisation territoriale de l'O.N.T.F, un projet spécialement consacré à la poursuite des recherches entamées en 1968 en vue de trouver une solution à la question de la préparation à l'aménagement de forêts n'ayant jamais bénéficié de traitements sylvicoles. Le projet Pineraie de Saida fut officiellement créé en mai 1981 et la méthode du préaménagement, après avoir fait l'objet de nombre d'écrits et d'expertises, a été codifiée en 1989 dans un ouvrage réalisé avec le concours financier de la C.E.E et l'aide - comme la caution scientifique - de l'université belge de Louvain. Quelques années auparavant. en 1986, le vice-ministère des Forêts et de l'Environnement semblait avoir estimé l'expérience suffisamment concluante pour envisager son extension à plus grande échelle. C'est ainsi que fut élaboré un projet de préaménagement de 200.000 ha concernant une partie importante de la pineraie oranaise. Il s'agissait de procéder sur un territoire forestier pratiquement d'un seul tenant à une opération de mise en valeur qui procéderait d'une démarche unique, confrontée depuis longtemps à l'épreuve du terrain, globale et planifiée. L'objectif de l'entreprise résidait dans la réunion des conditions indispensables à un aménagement intensif considéré principalement sous l'angle de la production ligneuse.

Fin 1986-début 1987, c'est à dire quelques mois à peine après l'approbation du projet, la hiérarchie forestière de la wilaya de Saida eut recours à son tour, et une nouvelle fois, au procédé du complot crapulo-administratif pour vider de son contenu le programme envisagé, de sorte à en faire une suite d'interventions désordonnées, dénuées de finalité tangible, sans contrepartie quelconque aux investissements engagés, sauf à considérer que des initiatives tendant uniquement à accroître la prospérité financière virtuelle de l'O.N.T.F recèlent quelque mérite. En 1988 à titre d'exemple, le nouveau directeur du projet Pineraie, malgré les réserves de son personne: technique - ouvriers compris - fit procéder à l'élagage de fourrés de pin d'Alep dans la forêt d'Oum-Graf à l'aide de machettes et de hachettes sous prétexte semble-t-il que des clauses contractuelles d'un marché conclu avec le service forestier de la wilaya de Saida imposait pareille gabegie.

Par ailleurs, les forêts d'Oranie, y compris celles des monts de Daia et de Saida, ne croissent pas uniquement sur des reliefs plats ou peu pentus contrairement à l'opinion parfois imprudemment émise.

Or pour que le préaménagement constitue un outil cohérent, il est indispensable que les territoires sylvestres situés en terrain abrupt soient également pris en compte à l'étape de l'assiette des dispositifs de compartimentage et de desserte avec évidemment des maillages variables selon les cas. Et, en application d'une décision prise par les responsables de l'administration forestière et de l'O.N.T.F, un plan visant à constituer une zone de démonstration de préaménagements non rectilignes fut élaboré en décembre 1986 en prévision de son application en 1987 dans la foret domaniale de Tafrent, toujours dans la wilaya de Saida. C'est sans doute la crainte de la perspective de voir un jour la foret de Tafrent épargnée par le cortège de destructions qui la rongent à grande allure: incendies, paturage, défrichements, coupes, qui amena des responsables forestiers à donner un coup d'arret à l'extension du préaménagement en Oranie.

En 1991, l'ancien directeur du Fonds national forestier sur instruction de qui avait été élaboré en 1986 le programme précédemment évoqué, accède au poste de directeur général de l'Agence nationale des Forets. Dès pratiquement sa prise de fonction, il invite, dans sa note du 18 juin 1991, les conservateurs de Saida et de Sidi-bel-Abbès comme le directeur régional d'Oran pour l'A.N.F à réactiver le projet demeuré en suspens et à dresser le bilan des réalisations menées à leur terme dans le cadre des actions de préaménagement. Comme il aurait dû être prévu, c'est un verbiage confus qui tint lieu de réponse officielle. Malgré tant de lourdeurs, de lenteurs et d'entraves, le directeur général de l'A.N.F dit que la partie est loin d'être perdue et que des programmes ambitieux de mise en valeur forestière reposant sur un préaménagement devant couvrir à terme l'ensemble du territoire algérien demeurent une nécessité qu'il convient de concrétiser.

Aussi, sont énumérées ici les forêts - qu'elles relèvent du préaménagement orthogonal ou non rectiligne - devant être regroupées en deux projets de préaménagement couvrant approximativement 400.000 ha avec pour centre, de décision: le premier Telagh, le second Frenda. Les détails de l'opération pourraient être éventuellement développés par la suite après avis des personnels locaux de gestion.

# 1. Le premier projet de préaménagement (direction régionale de Telagh).

### 1.1

rêts incluses	dans le projet.		
1.1.1 Wilaya d	le Saida.		
- Forets domaniales.			
emo	Fenouane	2.537	ha
	Maalif	2.697	ha
	Tendfelt	7.395	ha
-	Oued-Sefioune	6.126	ha
-	Djafra-Cheraga	10.156	ha
-	Touta	421	ha
-	Doui-Tabet	5.517	ha
nus .	Tafrent	7.000	ha
•	Oukar-Zebboudj	3.550	ha
- For	<u>rêts particulières</u> .	,	
-	Doui-Tabet	900	ha
==	Tafrent	1.200	ha
- Contract of the Contract of	Hounet	1.000	ha
1.1.2 Wilaya	de Sidi-bel-Abbès.	1 200	
- For	ets domaniales.		
-	Zégla	56.634	ha
-	Bou-Yetas	14.564	ha
-	Touazizine	12.244	ha
-	Zid-el-Moumen	4.888	ha
-	Khodida	3.996	ha
eas	Beni-Mathar	9.600	ha
40,000	Ain-el-Hadjar	3.387	ha
_/	Toumiet	5.662	ha
-	Louza	3.933	ha
mo	Kounteida	4.261	ha
•	Baudens	6.928	ha
-	Tenira	9.231	ha
con ·	Guetarnia	10.070	ha
•••	Takrouma	2.219	ha
	Stamboul	1.219	ha
-	Moxi	788	ha
-	Khamissi	478	ha
-	Bou-Heddair	248	ha
-	Eghti	1.246	ha
- For	rêts communales.		
entro-	Taoutila	5.582	ha
	Telagh	430	ha

2.400 ha

4.000 ha

- Sidi-Ali-ben-Youb

- Sidi-Youssef

	600-	Friguig	400	ha
	(000)	Tametiouna	888	ha
	enn	Safsafia	500	ha
	Oten .	Goubirat	2.500	ha
		Araho	1,200	ha
COMP.	Foré	ts sectionnales.		
	-	Masser	909	ha
100	-	Tilmouni	898	ha
	6005	Sidi-bou-Yahia	472	ha
	****	Oued-Riab	370	ha
	***	Tifiles	1.100	ha

soit 221.744 ha dont 48.499 ha dans la wilaya de Saida et 173.245 ha dans celle de Sidi-bel-Abbès.

1.2 <u>Echéancier</u> ( pour l'assiette du réseau de désserte et de compartimentage uniquement ).

1974-1993 ( cf notice no 161 de mars 1989 ).

2. <u>Le deuxième projet de préaménagement</u> (direction régionale de Frenda), 2.1 Forêts concernées par le projet.

### 2.1.1 Wilaya de Saida.

	- 0.	
000	Forets	domaniales.

	- Hassasna	33.665	ha
	- Tircine	3.177	ha
	- Aioun-el-Branis	5.825	ha
880	Forêt communale.		
127	- Hassasna	6.500	ha
0100	Forêts particulières.		
	- Tircine	6.000	ha
	- Hassasna	6.000	ha
	- Tifrit	2.400	ha
	- Tafraoua	2.000	ha
	- Souk-el-Barbata	1.800	ha
	- Ain-Sultan	1.600	ha

### 2.1.2 Wilaya de Tiaret.

#### - Forets domaniales.

- Aouzalel

A 107 A			
am	Tagdempt	4.792	ha
	Ouled-bou-Affan	3.136	ha
9100	Sdama-Chergui	35.000	ha
0000	Sdama-Gharbi	47.000	ha
-	Nador	41.894	ha
-	Rechaiga	6.986	ha

1.400 ha

soit 209.175 ha dont 70.367 dans la wilaya de Saida et 138.808 dans celle de Tiaret.

2.2 <u>Echéancier</u> ( pour l'assiette du réseau de desserte et de compartimentage uniquement ).

1992 : 10.000 ha

1993: 20.000 ha

1994 : 30.000 ha

1995 : 30.000 ha

1996 : 30.000 ha

1997 : 30.000 ha

1998 : 30.000 ha

1999 : 30.000 ha

## 3. Superficies concernées par le présent projet au niveau de:

- la direction régionale de Telagh: 221.744 ha

- la direction régionale de Frenda: 209.775 ha

soit au total 430.919 ha.

#### Nota.

- Les superficies forestières indiquées, comme leur localisation administrative, doivent faire l'objet d'une validation proposition locaux de gestion.
- Les territoires forestiers inclus dans ces deux projets seront signalés différemment sélon qu'il convient de la little en application le préaménagement orthogonal ou non rectiligne.
- Le premier projet de préaménagement (direction régionale de Telagh) ayant accusé un retard important, il convient, avant toute nouvelle intervention, d'établir le bilan des réalisations en relevant.
- Le préaménagement de la forêt domaniale de Hassasna de nature orthogonale sera effectué sur la base des repères localisés notamment en forêt de Faid-Larbi.